

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

AMENDEMENT

N ° AS289

présenté par
Mme Gruet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.